

**WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA  
(WILDaf)**

**FEMMES, DROIT ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE  
(FeDDAF)**

**WEST AFRICA SUB-REGIONAL OFFICE / BUREAU SOUS-  
RÉGIONAL – AFRIQUE DE L'OUEST B.P. 7755, Lomé, Togo**

– Téléphone (228) 22 61 26 79 - Fax (228) 22.61 73 90

Email : [info@wildaf-ao.org](mailto:info@wildaf-ao.org) ; [wildaf@cafe.tg](mailto:wildaf@cafe.tg);

[wildaf\\_ao@yahoo.com](mailto:wildaf_ao@yahoo.com) Site : [www.wildaf-ao.org](http://www.wildaf-ao.org)



Merci Monsieur le Co Président du groupe de travail à composition non limitée sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) pour l'opportunité qui m'est offerte de prendre la parole au cours de cette session portant sur "les besoins des pays en situation spéciale : les pays africains, les PMA, les pays enclavés, aussi bien que les défis spécifiques des pays à revenus moyens".

Je suis Kafui Afiwa KUWONU, du réseau WILDaf/FeDDAF, une ONG de droits des femmes en Afrique, utilisant la loi comme outil pour le respect et l'exercice des droits des femmes et je prends la parole également en tant que membre de Women Major Group.

Monsieur le Co Président,

Permettez-moi d'utiliser cette opportunité pour mettre en exergue deux idées majeures que nous pensons sont nécessaires pour la réalisation des droits humains des femmes en Afrique et qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le développement d'un programme post 2015.

La question des pratiques et traditions néfastes qui ne reconnaissent pas le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes est un facteur important à considérer pour la Réalisation des ODD. Le programme 2015 doit permettre de mettre sur la table des discussions les questions d'inégalité entre les hommes et les femmes en cherchant à provoquer des changements dans les mentalités des populations à travers l'instauration d'un dialogue systématique et transformatif au niveau communautaire et à tous les niveaux. Ce dialogue doit être inscrit dans le temps afin de permettre de travailler en profondeur sur la question.

L'expérience a montré qu'en travaillant étroitement avec toutes les couches de la population dans leur milieu respectif sur les droits des femmes par le biais de l'éducation aux droits des femmes, l'appui aux femmes pour qu'elles s'organisent pour revendiquer leurs droits et avoir accès aux ressources dont elles ont besoin pour leurs activités, on crée les conditions pour la transformation de nos sociétés. Le respect de même que l'exercice par les femmes de leurs droits dans la vie familiale, économique et politique induit alors des changements positifs, à savoir la marche vers des sociétés sans violence à l'égard des femmes, des sociétés ayant à cœur de promouvoir les femmes et de leur permettre de se réaliser pleinement. Avec cette approche communautaire, l'expérience fait apparaître des citoyennes qui améliorent leurs vécus, des citoyennes capables et organisées pour demander que l'Etat joue son rôle régalien et crée des conditions pour la réalisation de leurs droits fondamentaux et droit au développement.

Monsieur le Co président,

Pour la réalisation de la nouvelle société que nous appelons de tout notre vœu, la question du financement des actions des OSC en direction des populations, deuxième élément de notre intervention, doit constituer également une préoccupation pour le programme post 2015.

Il faut que le programme post 2015 dans sa recherche des moyens de mise en œuvre et de financement, en appelle à la responsabilisation des États à dédier des ressources dans les budgets publics nationaux à la mise en œuvre des actions des OSC en direction des populations. L'appropriation de notre destinée en dépend.

Je vous remercie